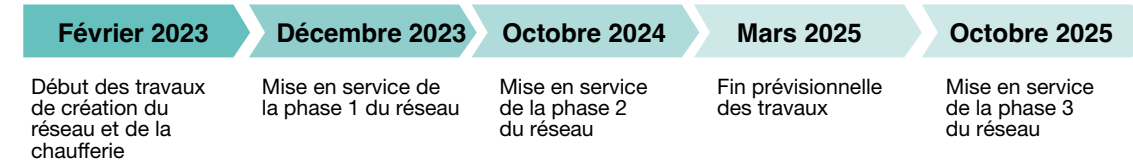


CALENDRIER ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT

CALENDRIER GLOBAL PRÉVISIONNEL

LES GRANDES PHASES



Un tracé et une organisation des travaux conçus pour **limiter au maximum les nuisances** (bruits, circulation)

La **compensation carbone locale** de l'empreinte des travaux (815 t de CO2) via la start-up STOCK CO2

La **création d'emplois directs et indirects pérennes, locaux et non délocalisables** pour construire et exploiter le réseau.

Pour tout renseignement relatif aux travaux, contactez le

0800 200 530

(numéro vert en journée)

LES 3 ÉTAPES DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

ÉTAPE 1

Installation de barrières de protection pour sécuriser le chantier. Ouverture de la chaussée et réalisation des terrassements.

ÉTAPE 2

Pose des canalisations en acier et soudure. Contrôle de l'assemblage par un organisme agréé.

ÉTAPE 3

Comblement puis réfection de la chaussée.

QUI SOMMES-NOUS ?

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce la compétence de création, d'aménagement et de gestion des réseaux urbains de chaleur.

En application de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), l'intercommunalité a décidé de lancer une procédure de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur les communes de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.

Après mise en concurrence, Marne et Gondoire a choisi Dalkia comme concessionnaire du service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du nouveau réseau de chaleur.

Marne et Gondoire Énergie (MGE) est le nom de sa filiale spécialement dédiée à cette concession.

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE

UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC

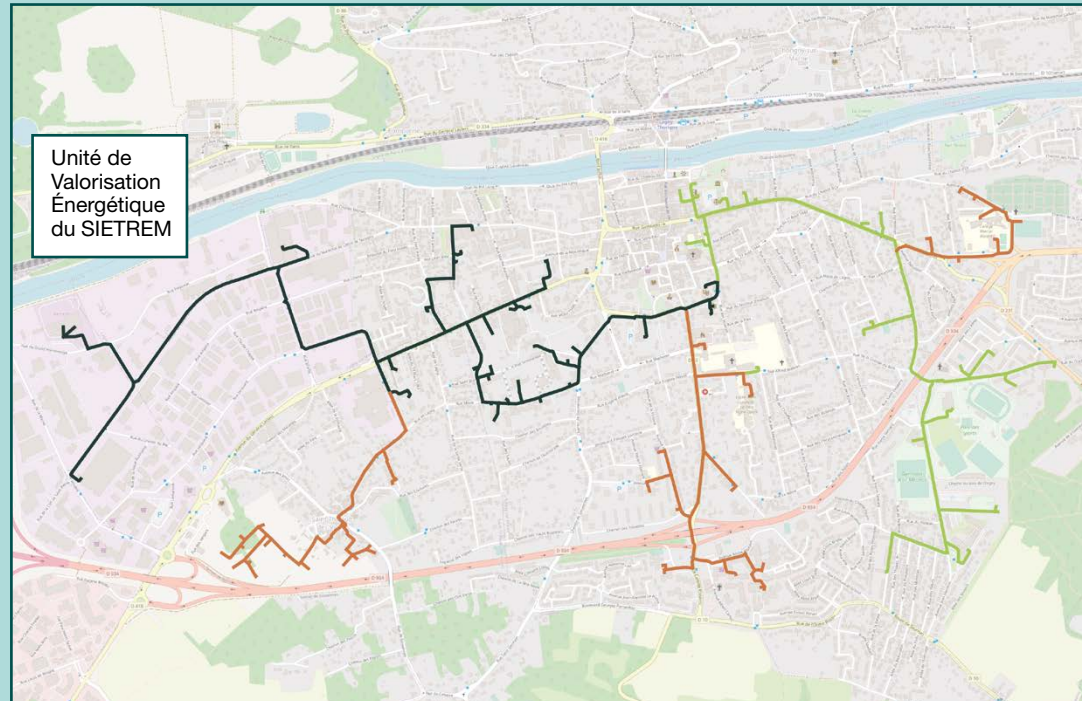
100 % RENOUELABLE, 100 % LOCAL ET 100 % COMPÉTITIF

Le futur service public desservira la commune de Lagny-sur-Marne ainsi que le nord de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de valoriser les énergies fatales* du territoire dont les prix sont maîtrisés et beaucoup moins dépendants des fluctuations de prix des combustibles fossiles.

La chaleur issue des déchets incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes par le SIETREM (Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESidus Ménagers) sera utilisée en priorité et constituera plus de 92 % du mix énergétique du réseau.

L'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz via l'achat de certificats de garantie d'origine issu en priorité de la future usine de méthanisation du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) à Saint-Thibault-des-Vignes. Le biogaz y sera créé à partir des boues issues du traitement des eaux usées du territoire dans une logique d'économie circulaire.



LES CHIFFRES CLÉS

16 000
TONNES DE CO₂ ÉVITÉES SUR LA DURÉE DE LA CONCESSION

48 GWH
BESOINS CHALEUR DU RÉSEAU PAR AN

18 KM
POSE DE CANALISATIONS

*Énergie produite par un processus dont la finalité n'est pas la production de cette énergie. Cette énergie serait perdue si elle n'était pas récupérée et valorisée.

LA PRODUCTION DE CHALEUR SERA ASSURÉE À PARTIR DE 2 ÉNERGIES



La chaleur issue de la valorisation des déchets de l'usine d'exploitation du SIETREM à Saint-Thibault-des-Vignes

Le biogaz en appoint et secours éventuel

Création d'une chaufferie biogaz de 18 MW avec l'installation de panneaux solaires afin d'autoconsommer l'électricité produite.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR

COMMENT ÇA MARCHE

« UN CHAUFFAGE CENTRAL À L'ECHELLE D'UNE VILLE »

Un système de chauffage repose sur le principe d'un réseau souterrain qui véhicule de l'eau chaude à travers la ville.

Alimenté par une unité de production, le réseau distribue la chaleur aux bâtiments qui lui sont reliés (hôpital, écoles, logements collectifs privés et publics, écoles, bâtiments tertiaires et industriels, bâtiments communaux)

Cette eau est acheminée par des canalisations desservant les immeubles équipés de postes de livraison appelés sous-stations

LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE OU CIRCUIT PRIMAIRE

Le réseau proprement dit est constitué de canalisations dont :

- L'une assure le transport de l'eau chaude depuis la centrale thermique vers les points de livraison constitués de sous-stations alimentant les abonnés
- L'autre garantit son retour.

L'eau circule, en fonction de la rigueur climatique, à des températures comprises entre 90° et 120° à l'aller et 60° et 90°C au retour.

Les canalisations font l'objet d'une isolation thermique permettant de limiter la perte de température entre le point de départ et le point de livraison le plus éloigné.

LA CHAUFFERIE

Point de départ du réseau de chauffage urbain, l'unité de production est sous la responsabilité permanente d'une équipe de techniciens, disponibles 24h/24 et 365 jours/an, c'est-à-dire afin d'assurer la production de chaleur.

L'unité de production, ou chauffage central, produit l'énergie nécessaire au fonctionnement du réseau urbain. Elle est le cœur du système.

La production de chaleur est assurée par des sites de production multi-énergie utilisant des technologies innovantes tant sur le plan des rendements énergétiques que sur le plan environnemental.

Ces installations permettent de garantir, en toute tranquillité, la température de l'eau qui circule dans le réseau jusqu'à l'utilisateur final.

LE CIRCUIT SECONDAIRE

La chaleur est produite en chaufferie centrale à partir de plusieurs combustibles. Le réseau urbain (ou circuit primaire) distribue cette chaleur dans les sous-stations et réchauffe les circuits secondaires propres à chaque bâtiment. Ces circuits secondaires assurent ainsi le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans chaque logement.

Depuis chaque sous-station, le circuit secondaire (chauffage et eau chaude collectifs) est à la charge du propriétaire d'immeuble et peut être géré par un gestionnaire de chauffage au sein d'un contrat d'exploitation.

365
jours par an
disponible
24/24h

LA SOUS-STATION

La sous-station est le poste de livraison de l'énergie thermique qui, dans chacun des immeubles, distribue le chauffage et l'eau chaude sanitaire collective.

Elle assure le rôle d'une chaufferie collective d'immeuble, sans en avoir les inconvénients : elle est plus simple, moins encombrante, et surtout non polluante. Elle évite toute combustion dans l'enceinte de l'immeuble.

C'est dans la sous-station que se trouvent l'échangeur thermique, le préparateur d'eau chaude sanitaire et les compteurs. L'échangeur thermique assure la séparation physique du réseau de chauffage urbain issu de la centrale de production, dit «réseau primaire» et du réseau de l'immeuble dit «secondaire» qui alimentera en chaleur l'ensemble des radiateurs, l'eau chaude sanitaire de chacun des appartements raccordés au chauffage central.

